



# Consultations prébudgétaires 2024-2025

Mémoire de la COCDMO

2 février 2024



**Coalition des organismes communautaires pour  
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**  
5000, rue d'Iberville, bureau 304, Montréal (Québec) H2H 2S6  
[direction@cocdmo.qc.ca](mailto:direction@cocdmo.qc.ca) | [www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)



Attribution — Pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes  
conditions 2.5 Canada (CC BY-NC-SA 2.5 CA)

# Table des matières

---

<b>Présentation de la Coalition .....</b>	<b>4</b>
<b>Regard sur le contexte actuel .....</b>	<b>5</b>
<b>Sommaire des recommandations .....</b>	<b>6</b>
Préserver le financement des organismes communautaires .....	7
Instaurer une démarche structurante de lutte contre le non-recours .....	10
Introduire un revenu de base garanti.....	13
Accroître le financement en matière de persévérance scolaire.....	15
Développer des indicateurs alternatifs .....	17

# Présentation de la Coalition

---

Active depuis plus de 30 ans, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (ci-après désignée « la Coalition ») a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des personnes laissées en marge du développement économique et social, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes. La Coalition axe ses actions auprès des personnes éloignées du marché du travail.

Elle regroupe notamment, parmi ses membres, onze réseaux nationaux qui à leur tour représentent plus de 900 organismes communautaires de première ligne œuvrant pour le développement de la main-d'œuvre et l'intégration sociale des personnes éloignées de l'emploi présentes dans toutes les régions du Québec.

Ces organisations dédiées au bien-être des personnes vulnérables ou marginalisées facilitent leur intégration socioprofessionnelle. Elles jouent un rôle clé dans le développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment en offrant une expertise précieuse et spécifique en matière d'intervention.

Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », les membres de la Coalition œuvrent constamment à valoriser le potentiel socio-économique des individus en insertion. Ils plaident pour des politiques publiques, des services et des mesures qui garantissent une société inclusive et participative.

# Regard sur le contexte actuel

---

Malgré certaines améliorations socio-économiques au Québec, beaucoup de personnes souffrent encore d'un manque quotidien de ressources.

Un nombre grandissant de personnes, y compris celles qui occupent un emploi, sont contraintes de recourir à l'aide alimentaire. Les banques alimentaires du Québec rapportent en effet que 18,5 % des ménages aidés par leurs organisations sont en emploi, soit une augmentation de 108 % depuis 2019<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'abordabilité des logements au Québec reste à l'un de ses pires niveaux en 32 ans<sup>2</sup>. Les personnes éloignées du marché du travail, déjà aux prises avec diverses contraintes, sont particulièrement affectées par la rareté et la flambée des prix du logement.

Devant ce contexte défavorable, le présent exercice budgétaire doit impérativement accorder une place considérable aux mesures visant la lutte contre la pauvreté et le soutien aux personnes vulnérables.

La pénurie de main-d'œuvre sans précédent rend crucial l'engagement des personnes éloignées du marché du travail. Leurs besoins, à la fois variés et complexes, ne font qu'augmenter. Afin de les intégrer au marché du travail, elles devront être adéquatement accompagnées et soutenues dans leurs efforts. Plus que jamais, le développement et la reconnaissance des compétences génériques s'avèrent cruciaux ; ne serait-ce qu'en raison de la transition numérique, la demande de certaines compétences ne cessera de s'accroître. Les acteurs seront appelés à faire preuve d'initiative et de créativité pour identifier des solutions adaptées à cette nouvelle réalité.

---

<sup>1</sup> [Les Banques alimentaires du Québec](#), Bilan-Faim Québec 2023

<sup>2</sup> Housing Trends and Affordability, RBC, juin 2023

# Sommaire des recommandations

---

## **Préserver le financement des organismes communautaires**

- Rehausser le financement des organismes communautaires en employabilité.
- Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre.
- Élaborer une véritable démarche de cartographie des ruptures(bris) de service dans toutes les régions administratives du Québec.

## **Instaurer une démarche structurante de lutte contre le non-recours**

- Assouplir les critères d'accessibilité aux aides sociales.
- Investir davantage dans l'accompagnement lié aux démarches d'accès aux services et programmes publics.
- Créer un programme de mise à niveau des compétences de base (littératie, numératie, apprentissages numériques).
- Mettre en place un processus d'enquête pérenne portant sur le phénomène du non-recours.

## **Introduire un revenu de base garanti**

- Étendre l'éligibilité du revenu de base à toute personne sans emploi et revaloriser son montant.

## **Accroître le financement en matière de persévérance scolaire**

- Financer adéquatement les initiatives structurantes vouées à contrer le décrochage scolaire.
- Investir dans les structures dédiées à la persévérance scolaire.
- Augmenter le nombre de bourses d'études pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

## **Développer des indicateurs alternatifs**

- Intégrer les indicateurs de bien-être dans le processus décisionnel des politiques publiques.
- Adopter un budget du bien-être.

# Préserver le financement des organismes communautaires

L'accompagnement des clientèles marginalisées ou vulnérables est crucial pour les organismes en employabilité, particulièrement dans un contexte incertain. La dernière pandémie, au-delà des heurts qu'elle aura provoqués, aura d'ailleurs permis de renforcer la pertinence et le caractère essentiel de ces organismes. De fait, le milieu communautaire en employabilité se pose en un acteur essentiel en matière de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale, puisque les organismes demeurent en contact constant et direct avec la population vulnérable.

Or, les dépenses extraordinaires générées par cette crise auront créé un important déséquilibre budgétaire pour l'ensemble de ces organismes et mis en péril leur capacité de répondre aux besoins des personnes vulnérables. Condamnés et piégés dans un état de précarité persistant, plusieurs ont perdu leur degré d'attraction et peinent désormais à maintenir en poste des ressources professionnelles pourtant essentielles à leurs opérations. La hausse fulgurante de leurs coûts fixes, à laquelle ne correspond aucune indexation qui vaille, compromet davantage leur aptitude à agir.



Dès lors, il est plus que temps de renforcer, et non plus de limiter, la capacité d'innover de ces acteurs. Les services rendus aux populations vulnérables, un bassin de main-d'œuvre sous-utilisé, doivent se poursuivre et la capacité d'agir des organismes ne doit en aucun temps être freinée ni réduite.

À la lumière de ces constats, le prochain budget doit bonifier le financement aux organismes communautaires dédiés au développement de la main-d'œuvre, tout en assouplissant le rayon d'action de ces acteurs, ceci afin de leur permettre de financer des initiatives innovantes et structurantes. Le financement accordé doit en effet leur permettre d'agir dans la modélisation de leur offre de service, par exemple en alimentant l'expérimentation, l'innovation hors des mesures et services actuels, ceci afin de leur permettre de véritablement répondre aux réels besoins actuels des personnes et de soutenir les services de proximité.

En effet, étant acquis que l'enjeu de la lutte à la pauvreté déborde de l'emploi, le cadre financier doit favoriser une approche souple face aux défis particuliers des populations sous-représentées sur le marché de travail, qu'il s'agisse des aînés, des personnes issues de l'immigration ou en situation de handicap, des femmes, des jeunes ou encore des personnes judiciairisées. L'accès à un emploi n'est pas le seul prisme : l'accompagnement de ces personnes vers leur autonomie et le développement de leur pouvoir d'agir doivent également faire partie de la stratégie d'intervention et être admis comme tels.

La volonté de maintenir l'équilibre budgétaire ne devrait aucunement engendrer la diminution du financement consenti à ces organismes qui partagent la responsabilité de l'État en outillant les personnes qui vivent dans la précarité, voire l'exclusion. Une diminution du financement empêche de lire la réalité sur le terrain en ce qui a trait notamment aux bris de service. Certaines régions éloignées ne sont pas en mesure d'offrir des services à la population, faute de proximité; l'éloignement ou les contraintes majeures dans le transport privent les personnes vulnérables d'un libre accès aux services d'emploi.

Réduire les fonds se poserait en totale contradiction avec l'urgence des défis à relever en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre. Qui plus est, l'importance de modifier la structure de financement de ces organismes s'impose. Réitérée à maintes reprises, une inadéquation subsiste entre les besoins constatés et les mesures et services offerts, laquelle découle directement des barèmes, des limites et autres contraintes du mode de financement actuel. La nécessité d'investir davantage dans les organismes d'employabilité qui facilitent l'intégration socioprofessionnelle des groupes éloignés et sous-représentés du marché du travail n'est plus à démontrer<sup>3</sup>. Un budget de base des organismes communautaires doit être stable et prévisible : leur capacité opérationnelle doit être protégée contre les multiples soubresauts et autres aléas économiques.

Un autre problème est le désengagement progressif de l'État dans l'accès à la formation qualifiante. Or, de nombreuses personnes éloignées du marché du travail pourraient occuper certains des 175 600 postes vacants, à condition de recevoir une formation adéquate. Les retombées positives de la formation continue sont attestées et profitent à la société entière en agissant directement sur le rehaussement des compétences. Ainsi, les travailleurs.euses sont en mesure de mieux s'adapter aux nouvelles technologies et aux exigences du marché du travail ; la formation continue contribue également à stimuler l'innovation, la motivation, la productivité et à réduire les inégalités sociales. Toute posture visant à compromettre l'accès à une formation qualifiante maintiendra inévitablement les personnes déjà vulnérables dans un état durable de précarité et de pauvreté, en plus de compromettre leur employabilité.

Face aux transformations structurales et sans précédent du marché du travail, telles que l'adaptation aux changements climatiques, la transition numérique, le déclin démographique et l'émergence de l'intelligence artificielle, il est urgent d'agir. Tous ces bouleversements auront un impact majeur sur la main-d'œuvre, qu'il s'agisse des besoins nouveaux de formation, du développement et du rehaussement des compétences, de la requalification ou de l'accompagnement visant le maintien durable en emploi. Dans ce contexte, réduire le financement des organismes communautaires sur la base de la seule logique comptable est un pari hautement risqué. Cette fragilisation les empêchera de jouer leur rôle, le moment venu, auprès des personnes affligées par ces importantes transformations de l'emploi.

---

<sup>3</sup> Étude de l'impact économique des Corporations de développement communautaire, réalisé par AppEco, par les économistes Pierre Emmanuel Paradis, Cristina Ruscio et Julien Mc Donald-Guimond, 26 novembre 2021. Selon cette étude, pour 100 millions investis dans le communautaire, ce sont 183,7 millions qui sont injectés dans l'économie québécoise. Un dollar dépensé dans le secteur communautaire génère 1.10 en valeur ajoutée dans l'économie.

En lien avec ce qui précède, la Coalition formule ces recommandations :

- Rehausser le financement des organismes communautaires en employabilité afin de tenir compte de la hausse des coûts et des besoins de la population face à un marché du travail en constante transformation.
- Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre afin de permettre le rehaussement des compétences des individus et favoriser leur insertion durable en emploi.
- Élaborer une véritable démarche de cartographie des ruptures(bris) de service dans toutes les régions administratives du Québec visant à garantir aux personnes vulnérables le bénéfice des services de proximité.

# Instaurer une démarche structurante de lutte contre le non-recours

L'action publique n'a en effet que peu d'intérêt si elle ne parvient pas à atteindre ses destinataires. L'augmentation des prestations sociales consenties doit aller de pair avec une amélioration dans les modalités de leur accessibilité. Malheureusement, il apparaît que des manquements importants plombent les modalités actuelles d'accès aux aides sociales et aux services publics, favorisant ainsi l'événement du phénomène du non-recours.

Ce concept du non-recours se définit par « les personnes qui n'obtiennent pas les prestations ni les services publics auxquels elles peuvent prétendre<sup>4</sup> ». La Protectrice du citoyen du Québec en faisait état dans son rapport 2018-2019 en mettant au jour le « bilan préoccupant de cas où des programmes gouvernementaux laissent de côté une partie des personnes auxquelles ils s'adressaient »<sup>5</sup>. Si elles ne parviennent pas à atteindre l'ensemble des destinataires, les actions publiques ne donneront que des résultats partiels. Les cas recensés de non-recours sont variés. À titre d'exemple, plus de 40 000 bénéficiaires éligibles au crédit d'impôt ne l'ont pas obtenu en 2018<sup>6</sup>. Une autre étude de l'OCDE a pu montrer qu'entre 20 % et 60 % des citoyens des pays de l'OCDE ne bénéficiaient pas des prestations de logement, d'aide sociale ou d'assurance-emploi auxquelles ils étaient pourtant admissibles<sup>7</sup>. Il s'agit d'un enjeu double, impliquant à la fois la justice sociale et l'efficacité du système de protection sociale.



Puisque trop de personnes en situation de vulnérabilité ne reçoivent pas les aides auxquelles elles ont le droit, il est donc nécessaire de dégager des ressources humaines et financières visant à améliorer l'information déployée et l'accompagnement dans l'aide aux démarches. Les autorités doivent s'assurer que la bonne information est diffusée dans un langage accessible, que des fonctions d'aide et d'accueil adaptées soient disponibles dans chaque point de service, et que l'accompagnement des personnes au statut précaire soit également garanti.

<sup>4</sup> Hamel, M. & Warin, P. (2014). « Non-recours (non-take up) ». Dans : Laurie Bousaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques* : 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos (pp. 383-390). Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>5</sup> Rode, A. (2021). La lutte contre le non-recours au cœur des ambivalences de l'État social. *Nouvelles pratiques sociales*, vol.32, (1), p.67-83.

<sup>6</sup> Rode, A. (2021). La lutte contre le non-recours au cœur des ambivalences de l'État social. *Nouvelles pratiques sociales*, vol.32, (1), p.67-83.

<sup>7</sup> Hernanz, V., F. Malherbet et M. Pellizzari (2004), « Take-Up of Welfare Benefits in OECD Countries: A Review of the Evidence », Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, n° 17, Paris, Éditions OCDE.

Le non-recours survient pour diverses raisons, notamment la difficulté à comprendre l'offre de services, l'abandon de la demande due à sa complexité, ou le refus de demander par crainte de stigmatisation, d'isolement, ou de discrimination<sup>8</sup>.

Au-delà des ressources matérielles, l'investissement dans les ressources humaines est primordial pour résoudre les problématiques d'accessibilité aux aides et aux services publics. Dans ce cadre, les organismes communautaires, par leur approche localisée, représentent les acteurs les plus à même d'accompagner et « d'aller vers » les personnes vulnérables ne disposant pas nécessairement de l'autonomie ou des capacités à répondre à la complexité des demandes de services publics.

Garantir le maintien d'une approche de proximité permettrait de lever certains obstacles liés aux difficultés d'informations et d'inégalités face au numérique. Ainsi, les services d'accompagnement des personnes devraient s'assortir d'un investissement en matière de formation dans les compétences en littératie et en numératie.

Afin de lutter contre le non-recours, et plus globalement contre la pauvreté, il est nécessaire d'alléger les critères d'accès aux programmes et les conditions de maintien des aides. La littérature montre que l'accès aux services sociaux et de santé pour les personnes marginalisées relève d'une véritable épreuve<sup>9</sup>. Il existe une grande variété de programmes ayant chacun leurs critères à respecter, ainsi qu'une panoplie de services nécessitant d'identifier et d'accéder à différents interlocuteurs. Également, la dématérialisation des démarches a un impact sur les possibilités de présenter une demande pour certains groupes vulnérables de la population. Les inégalités face au numérique peuvent en effet accentuer les difficultés d'accès aux aides et programmes sociaux. L'exemple le plus parlant concerne peut-être les personnes en situation d'itinérance, qui ne disposent souvent pas des papiers requis et nécessaires au dépôt d'une demande alors qu'il s'agit de personnes étant particulièrement dans le besoin.

Certaines conditions d'accès et de maintien des aides sociales sont teintées de paternalisme, de contrôle et de surveillance comme les contrôles de l'état matrimonial, les sommes maximales autorisées sur le compte bancaire, ou encore les restrictions de séjours à l'extérieur du Québec<sup>10</sup>. La complexité des démarches, l'aspect stigmatisant des conditions d'accessibilité et les difficultés diverses découlant de l'accessibilité de l'information sont le plus souvent cités comme facteurs explicatifs du non-recours aux services publics et aides sociales<sup>11</sup>.

Les personnes doivent constamment prioriser leurs finances immédiates, limitant leurs projets à long terme. La précarité de leurs conditions engendre une insécurité financière et sociale permanente. À cela s'ajoute une vulnérabilité relativement aux risques au sens large : tout incident ou élément non prévu qui pourrait revêtir un caractère anodin pour une partie de la population prend une tout autre dimension pour ces personnes.

---

<sup>8</sup> Warin, P. (2016). *Le non-recours aux politiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours — politique ».

<sup>9</sup> Dorvil, H., Boucher-Guèvremont, S. (2013). Problèmes sociaux, populations marginalisées et travail social. Dans Harper, E. et Dorvil, H. (dir.), *Travail social : Théories, méthodologies et pratiques* (p. 19-46). Québec : Problèmes sociaux et interventions sociales (coll.), Presses de l'Université du Québec.

<sup>10</sup> Plessis-Bélair, M-C. (2018). *La non-demande à l'aide sociale du Québec et ses explications. Étude exploratoire*. Mémoire de maîtrise en travail social, Université du Québec à Montréal

<sup>11</sup> Warin, P. (2016). *Le non-recours aux politiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours — politique ».

Par ailleurs, l'ampleur réelle du phénomène du non-recours est encore mal mesurée. La mise en place de processus d'enquêtes permettrait d'en acquérir une compréhension accrue, et ainsi d'adopter des mesures pérennes susceptibles de contrer ce phénomène.

### En lien avec ce qui précède, la Coalition formule ces recommandations :

- Assouplir les critères d'accessibilité aux aides sociales.
- Investir davantage dans l'accompagnement lié aux démarches d'accès aux services et programmes publics.
- Créer un programme de mise à niveau des compétences de base (littératie, numératie, apprentissages numériques).
- Mettre en place un processus d'enquête pérenne portant sur le phénomène du non-recours.

# Introduire un revenu de base garanti

Avec l'inflation et la hausse du coût de la vie, il est essentiel de revaloriser le salaire minimum. Bien que l'augmentation à 15,25 \$ de l'heure soit un pas dans la bonne direction, elle demeure insuffisante. Ce montant permet en effet uniquement de couvrir les besoins de base et d'atteindre la Mesure du panier de consommation (MPC), ce qui ne permet pas nécessairement de s'extraire de la pauvreté. Dans un contexte où même le salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté, la mise en place d'un revenu de base garanti s'inscrit comme une solution efficace.

L'introduction d'un revenu minimum garanti se présente comme une mesure concrète de solidarité et de justice sociale, définie comme « l'ensemble des principes qui définissent une répartition des ressources, matérielles ou symboliques, plus équitable ou plus égalitaire au sein d'un groupe afin d'accroître le bien-être collectif et la cohésion du groupe.<sup>12</sup> » En effet, la richesse étant produite collectivement, celle-ci devrait être redistribuée de manière à ce que chaque individu bénéficie au minimum d'une somme atteignant le seuil de pauvreté. Le revenu de base aurait l'avantage de reconnaître la participation sociale qui sort de la sphère du marché du travail. S'occuper d'un proche malade ou participer à la vie locale sont des exemples d'activités non marchandes qui sont socialement utiles, mais qui ne sont pas reconnues comme telles.



En effet, l'instauration d'un revenu minimum garanti élargi à toute personne sans emploi permettrait d'une part d'offrir un filet de sécurité sociale, d'autre part d'éviter les potentielles stigmatisations envers les personnes catégorisées comme « sans contraintes » à l'emploi.

Il existe une pluralité de modalités possibles pour un revenu minimum garanti. Il est dans ce cadre important de ne pas adopter une version libérale de celle-ci, c'est-à-dire une allocation unique de faible montant, qui viendrait supplanter toutes les autres formes de prestations sociales. La mesure défendue par les organisations de lutte contre la pauvreté et le mouvement pour un revenu de base du Québec est universelle (tous les membres de la société devraient recevoir la prestation), individuelle (l'allocation est versée à chaque membre du foyer), inconditionnelle (il n'y a pas de nécessité de prouver sa recherche d'emploi) et enfin cumulable avec d'autres aides sociales et sources de revenus.

En plus de ces améliorations, il est recommandé de mettre en place des études de suivis sur le programme de revenu de base et de les rendre publiques. Des enquêtes et des bilans sur les bénéficiaires du programme de revenu de base sont primordiaux étant donné la rupture qu'un revenu de base apporte vis-à-vis de la conception traditionnelle des mesures liées à la lutte contre la pauvreté et à l'aide sociale. Il s'agirait de comprendre ce qui a changé pour les bénéficiaires, si ce revenu permet une véritable sortie de la pauvreté. Les impacts de cette mesure sur le retour à

<sup>12</sup> Morel, S. (2000). *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*. Paris : Presses universitaires de France.

l'emploi ou la formation seraient également mieux mesurés, de même que la portée réelle de l'amélioration concrète des conditions de vie et de la participation sociale sous toutes ses formes (socialisation, intégration dans des collectifs).

Quelques expérimentations de revenu de base ont récemment été mises en place. L'Île-du-Prince-Édouard a annoncé en novembre 2023 l'introduction du revenu de base ayant choisi d'abord de cibler les personnes bénéficiant de l'aide sociale. L'initiative la plus connue, pour laquelle des résultats probants sont disponibles, est celle mise en place au Manitoba, dans les villes de Winnipeg et Dauphin, au milieu des années 70. Cette expérience nommée MINCOME s'est poursuivie pendant cinq ans. Une étude a démontré plus tard que les effets de la mesure, en particulier à Dauphin<sup>13</sup>, avaient contribué à l'amélioration globale de la santé, à l'augmentation de la durée moyenne de la scolarité des jeunes et à une baisse de la criminalité. En Finlande, les enquêtes menées auprès des bénéficiaires de l'expérimentation du revenu de base révèlent une baisse de stress marquée à l'échelle individuelle, et une augmentation du temps de qualité consacré à des activités de différentes natures (entrepreneuriat, loisirs ou familiales)<sup>14</sup>.

### En lien avec ce qui précède, la Coalition formule cette recommandation :

- Étendre l'éligibilité du revenu de base à toute personne sans emploi et revaloriser son montant.

---

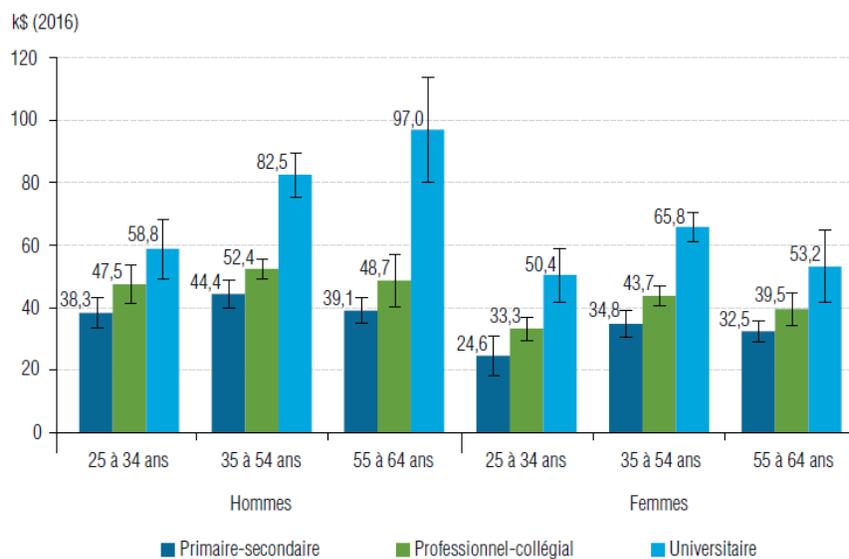
<sup>13</sup> Forget, E. (2011). « The town with no poverty: Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment », *Canadian Public Policy*, 37 (n°3).

<sup>14</sup> Bruenig, M.; Jauhiainen, A. & Jonna-Hermann, Mäkinen, J-H. (2017). « The UBI Bait and Switch » *Jacobin*; Monti, A. (2016). « Revenu universel. Le cas finlandais », *Multitudes* 2 (n° 63), pp. 100-104.

# Accroître le financement en matière de persévérance scolaire

Le niveau de diplôme a un impact significatif sur les conditions socio-économiques des individus et sur les opportunités d'emploi. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux de chômage des personnes sans diplômes secondaires en 2018 s'élevait à 10,3 %, contre 3,8 % pour celles disposant d'un diplôme universitaire<sup>15</sup>.

REVENU D'EMPLOI MÉDIAN PAR NIVEAUX DE SCOLARITÉ DES PERSONNES DE 25 À 64 ANS TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN TOUTE L'ANNÉE, SELON L'ÂGE ET LE SEXE AU QUÉBEC (2016)



Source : Institut de la statistique du Québec, Données sociodémographiques, Niveau de scolarité et revenu d'emploi, octobre 2018.

De plus, près de la moitié des adultes prestataires de l'assistance sociale n'a aucun diplôme. La persévérance aux études dépasse l'enjeu de la scolarité, il est primordial d'intervenir sur les inégalités scolaires en investissant davantage dans des programmes de persévérance scolaire. Il existe encore au Québec, à l'image des autres pays occidentaux, un phénomène de reproduction sociale dans la réussite et le type de cheminement scolaires. Les jeunes issus de milieux défavorisés sont en effet proportionnellement moins présents que ceux issus de familles aisées<sup>16</sup>.

Les programmes d'aide financière aux études (AFE) sont insuffisants, et les inégalités scolaires apparaissent bien avant l'accès aux études supérieures. La bonification des actions visant la prévention du décrochage scolaire, phénomène encore trop associé à un comportement

<sup>15</sup> <https://statistique.quebec.ca/fr/document/niveau-de-scolarite-et-revenu-demploi>

<sup>16</sup> Hurteau, P. & Duclos, A.M. (2017). « Inégalité scolaire : le Québec dernier de classe ? ». Note socio-économique rédigée pour l'IRIS, février 2017.

individuel, négligeant ainsi de considérer les inégalités de départ, doit s'opérer. Il semble également nécessaire de cibler en priorité certaines régions étant donné les fortes disparités de niveau de diplôme de la population entre celles-ci. Par exemple, 5,4 % de la population montréalaise ne disposaient d'aucun diplôme en 2021, contre 18,7 % dans la région de la Gaspésie-Iles de La Madeleine ou 15,6 % en Abitibi-Témiscamingue<sup>17</sup>.

Autre exemple probant, la contribution des Carrefours Jeunesse Emploi reconnus dans leurs milieux comme de véritables partenaires de la persévérance scolaire. Leur positionnement avantageux auprès des jeunes aura permis d'offrir des services à cette clientèle au sein même des établissements scolaires, et d'ainsi prendre une part active à la lutte contre le décrochage scolaire. Cette action appréciée de toutes les parties prenantes, laquelle se traduit par de nombreuses initiatives à succès — « Passeport pour ma réussite » et l'approche EquiT-É, pour ne nommer que celles-là, gagnera à être consolidée et davantage adoptée au sein du réseau éducatif scolaire.

Le maintien et les mesures de soutien accordé aux structures accueillant les élèves en difficulté constituent à leur tour un exemple pertinent, en s'avérant particulièrement importants étant donné qu'ils priorisent l'accompagnement auprès des élèves en situation de vulnérabilité ciblés en priorité par les dispositifs de persévérance scolaire.



Pour de nombreuses raisons, certaines personnes ne sont pas à l'aise dans le réseau scolaire traditionnel. Créer des liens entre les écoles traditionnelles et les structures dédiées à la persévérance scolaire aiderait ceux et celles qui cherchent des alternatives d'enseignement et d'accompagnement.

La littérature scientifique admet plusieurs retombées positives découlant de la diplomation : amélioration des compétences, gains salariaux, meilleures conditions de travail, diminution des risques de dépression, engagement civique supérieur. C'est donc toute la société qui bénéficie des efforts déployés dans la lutte contre les inégalités et la persévérance scolaire. Ainsi, investir dans la prévention du décrochage, plutôt que s'attarder à ses conséquences, permet aux jeunes de développer leurs compétences nécessaires à leur insertion socioprofessionnelle et ainsi réduire le risque d'exclusion du marché du travail.

### En lien avec ce qui précède, la Coalition formule ces recommandations :

- Financer adéquatement les initiatives structurantes vouées à contrer le décrochage scolaire.
- Investir dans les structures dédiées à la persévérance scolaire.
- Augmenter le nombre de bourses d'études pour les jeunes issus de milieux défavorisés

<sup>17</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021.

# Développer des indicateurs alternatifs

L'heure est venue de prendre en compte des critères d'évaluation des programmes d'action publique alternatifs aux indicateurs quantitatifs. Les indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer la pauvreté possèdent en effet certaines limites. Par exemple, le « faible » taux de chômage est régulièrement mis en avant afin de justifier les orientations politiques adoptées. Or, cet indicateur ne renseigne en rien sur les conditions et la qualité des emplois (niveau de rémunération, conditions horaires, temps plein ou partiel). Une personne peut ainsi très bien être en emploi, mais rémunéré au salaire minimum et à temps partiel, ce qui ne permet pas de vivre une vie digne, en particulier dans le contexte économique actuel.

De la même manière, alors que la performance et le progrès d'une société donnée sont régulièrement mesurés par le PIB ou la croissance, cet indicateur est de longue date remis en cause dans la littérature scientifique. Ainsi, plutôt que de sacrifier des indicateurs de plein emploi et de croissance, il serait pertinent d'adopter des indicateurs se basant sur des critères qualitatifs. Dans un rapport rédigé pour l'OCDE<sup>18</sup>, de nombreux économistes de renom comme Joseph Stiglitz et Armatya Sen insistent sur la nécessité de dépasser le PIB afin de mieux mesurer la répartition de la richesse, la soutenabilité économique et environnementale, et surtout l'insécurité économique affectant les catégories les plus vulnérables de la population.

Dans ce cadre, le Collectif G15+, auquel appartient la Coalition, propose plusieurs indicateurs orientés vers le bien-être<sup>19</sup>. Élaborés en collaboration avec l'Institut du Québec et l'économiste François Delorme, ces indicateurs contribuent à nourrir une vision du progrès à partir de repères alternatifs à des indicateurs mesurant uniquement la valeur ou la richesse ne nous renseignant en rien sur la qualité de vie.

Un nouveau cadre décisionnel basé sur le bien-être aurait pour effet d'intégrer à l'ensemble des politiques publiques deux éléments essentiels :

- La prise en compte des valeurs constantes de solidarité et d'inclusion
- La détermination d'objectifs visant l'amélioration du bien-être et la résilience des individus, des communautés, et des écosystèmes qui en dépendent

En adoptant un budget du bien-être, les décideurs publics bénéficieraient d'un guide inédit, axé sur les résultats, pour toutes les prises de décisions gouvernementales en matière d'investissements publics, incluant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans sa prise de décision et reconnaissant ainsi son impact sur de multiples aspects de notre bien-être.

Cette approche novatrice du bien-être permettrait de dégager une perspective intergénérationnelle, en plus de nous permettre de développer une meilleure compréhension de la contribution de la solidarité et de l'inclusion sociale dans notre bien-être.

Elle accroîtrait la transparence des processus décisionnels, en aidant nos dirigeants à identifier plus clairement les compromis impliqués et à expliquer comment leurs initiatives contribuent à réduire les inégalités sociales.

---

<sup>18</sup> Stiglitz, J., Sen, A. & Fitoussi, J-P. (2008). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. OCDE.

<sup>19</sup> <https://indicateurs.quebec/>

En lien avec ce qui précède, la Coalition formule ces recommandations :

- Intégrer les indicateurs de bien-être dans le processus décisionnel des politiques publiques.
- Adopter un budget du bien-être.



**Coalition des organismes communautaires pour  
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**  
5000, rue d'Iberville, bureau 304, Montréal (Québec) H2H 2S6  
[direction@cocdmo.qc.ca](mailto:direction@cocdmo.qc.ca) | [www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)